

DOSSIER DE PRESSE

Lundi 23 janvier 2023

Conférence de presse du Conseil communautaire du 24 janvier 2023

Orientations budgétaires 2023

Les Orientations Budgétaires 2023 de GrandAngoulême illustrent une triple ambition :

- Amplifier la mise en œuvre du projet de territoire adopté par les élus communautaires en 2021, après un exercice 2022 marqué par son lancement et un niveau d'investissement sans précédent ;
- Organiser la résilience du territoire face aux crises successives, sanitaire, économique, sociale, environnementale et énergétique, en fédérant les communes, en mobilisant les acteurs économiques, associatifs et institutionnels, et en favorisant l'expression citoyenne dans le processus de construction des politiques publiques ;
- Poursuivre le redressement financier de l'agglomération, en consolidant le niveau d'épargne, en maîtrisant la dette, tout en maintenant une fiscalité stable.

L'année 2023 concentre beaucoup d'incertitudes avec lesquelles le budget de GrandAngoulême devra composer :

- Côté recettes de fonctionnement, il faudra intégrer la disparition de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette suppression en 2 ans pour les entreprises, actée en loi de finances 2023, se traduira dès cette année par une nouvelle recette de substitution pour GrandAngoulême, une nouvelle part de TVA nationale, éloignant encore un peu plus les recettes de la collectivité du contribuable local.
- Toujours côté recettes, les bases de fiscalité seront revalorisées de 7,1%, traduction de l'inflation record constatée en 2022.
- Quant aux équipements communautaires, l'incertitude demeure quant à leur fréquentation qui, après être revenue en 2022 au niveau d'avant Covid, pourrait souffrir de la perte de pouvoir d'achat des ménages ainsi que des mesures de fermeture partielles instaurées pour tenter de limiter la hausse de la facture énergétique.
- L'agglomération devra par ailleurs faire face à la progression devenue exponentielle du coût des énergies. Les efforts déjà déployés pour limiter la facture énergétique, stabilisée en volume ces dernières années, ne suffisent pas à en amortir l'impact, tant l'augmentation tarifaire est importante. La hausse du coût de l'énergie ne fait ainsi que renforcer la volonté et la nécessité pour GrandAngoulême de poursuivre dans la voie de la sobriété et de confirmer la transition amorcée.
- Les mesures gouvernementales visant à revaloriser certaines catégories d'agents (SMIC, catégories C) entrées en vigueur en 2022 contribueront à la progression de la masse salariale. Une nouvelle augmentation du SMIC de 1,8% au 1^{er} janvier 2023 vient encore s'y ajouter, sans compter les mesures de protection sociales adoptées par notre assemblée en 2022 (indemnité télétravail, monétisation CET, participation mutuelles santé et prévoyance).
- De manière générale, l'inflation pèse sur l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité.
- Enfin, la hausse des taux d'intérêt renchérit le coût de la dette et vient peser sur les budgets et sur l'épargne, modifiant les logiques et les stratégies de financement des investissements adoptées ces dernières années.

La combinaison de l'ensemble de ces facteurs fait peser une contrainte forte et une incertitude maximale sur la préparation budgétaire 2023.

Le cadrage général 2023

- Un montant **d'encours de dette en stabilité depuis 2020 : 99 M€** pour l'ensemble des budgets
- Des **effectifs en stabilité par rapport à 2022 avec 768 postes budgétaires permanents** sur l'ensemble des budgets de GrandAngoulême au 1/01/2023. Les dépenses RH devront toutefois enregistrer l'effet en année pleine des décisions gouvernementales en matière de RH sur la revalorisation des salaires : La **masse salariale s'élèverait à 37,3 M€ soit + 4,4% par rapport au budget 2022** et de + 5,6 % par rapport au CA 2022.
- **Une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse avec un stock d'Autorisations de programme (AP) au 31/12/2022 de 305,2 M€, dont 215,9 M€ ont été réalisés et pour lesquelles il reste à inscrire près de 89,3 M€.** 20,4 M€ d'AP nouvelles pourraient être proposées à l'occasion du prochain budget 2023, ce qui porteraient le montant des crédits de paiement restant à inscrire à 115 M€ sur les 4 prochaines années.
- La nécessaire prise en compte des **augmentations liées à l'envolée du coût des énergies**, poste important du budget des équipements communautaires ou du service de l'assainissement : une dépense supplémentaire de **+ 1 831 K€** est actuellement prévue pour l'ensemble des budgets dont + 1 134 K€ au budget principal et +675 K€ pour le budget assainissement et ce, malgré l'application de l'amortisseur électricité qui représente devrait réduire les factures de l'ordre de 25 à 30%.
- Des recettes de fonctionnement qui évoluent aussi favorablement sous l'effet de l'inflation qui impacte le niveau de la fraction de TVA perçue par GrandAngoulême en compensation de la taxe d'habitation, de la revalorisation des bases de 7,1% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et des revalorisations tarifaires décidées fin 2022 pour absorber une part de la hausse des prix (+10% pour les redevances assainissement, de 5,08% à 6,55% pour l'eau potable).

Investissement

GrandAngoulême poursuit sa programmation pluriannuelle avec la fin des travaux sur le secteur Gare, les aménagements de la passerelle à la Couronne, la création du bassin de rétention à la Grand Font, le renouvellement des installations de production frigorifique de Nautilus, les travaux sur l'usine du Pontil ou la restructuration du site de l'UIOM (Usine d'incinération des ordures ménagères) pour les opérations les plus importantes.

L'année 2023 verra l'ouverture d'un certain nombre d'opérations :

- Un nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise ciblant les projets de densification des zones d'activités (AP de 700 K€ sur 4 ans)
- Un programme de rénovation de Nautilus sur plusieurs années (AP de 2 M€)
- Un programme de rénovation de l'éclairage des zones d'activité pour plus de sobriété et de sécurité : 1,4 M€
- Une nouvelle annexe pour le conservatoire sur le quartier de L'Houmeau : 1,9 M€
- Une nouvelle phase d'expérimentation pour venir augmenter la capacité de stockage en hydrogène sur le site de Krysalide pour de nouveaux usages : 500 K€
- Les travaux de réfection de la rue de Rabion à Angoulême : 2 M€
- La contribution à la réalisation d'un rond-point par le CD16 pour un 2ème accès à la zone Euratlantic permettant un agrandissement futur : 559 K€
- L'opération de la station BHNS cathédrale à Angoulême, sous maîtrise d'ouvrage ville
- L'extension de la ZA de la loge à Brie

UNE STRATEGIE BUDGETAIRE AU SERVICE DE SON TERRITOIRE GRANDANGOULÊME VERS 2030

1/ Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de ses communes

En matière de cohésion sociale et territoriale, l'ambition de la collectivité est d'initier des actions spécifiquement destinées à certains types de publics, les plus vulnérables, pour construire une politique publique plus inclusive.

Le numérique pour tous comme ressource

Aménager le territoire pour que tous les habitants aient accès à la fibre : poursuite du déploiement du Très Haut Débit avec la nouvelle convention de Programmation et de Suivi de Déploiement (CPSD) conclue avec Orange pour la phase 2 qui concerne 17 communes

Faciliter l'accès aux services de la collectivité grâce au numérique : mise en ligne un nouvel outil de dépôt et de gestion centralisé des demandes d'aides et de subventions des administrés et des partenaires de GrandAngoulême

Pour les familles et les enfants, un égal accès aux services de proximité

Coordonner la politique Enfance-Jeunesse

Poursuite des actions engagées en 2022 et notamment celles fixées dans la convention triennale signée avec le Centre Information Jeunesse « Aller vers les jeunes »

Elaborer et décliner une offre de service innovante et adaptée :

Financement de 10 places dans les sessions BAFA existantes pour les besoins propres de GrandAngoulême et de son territoire en personnel d'animation qualifié, sous condition d'engagement à rester sur le territoire pour la réalisation du stage.

Co-construction d'un projet commun entre les équipements Enfance-Jeunesse et l'Ecole d'Art à Dirac, dans l'objectif d'intégrer une dimension culturelle forte à la politique éducative de l'ALVEOLE

Augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH à la rentrée 2023 (24 enfants de + de 6 ans supplémentaires)

Soutenir la parentalité :

Mise en place un Lieu d'Accueil Enfants Parents dans le bâtiment du Relais Petite Enfance de Rouillet, sur le modèle du LAEP communautaire existant à Dignac

Un habitat accessible, adapté et économe en énergie

Soutenir les publics les plus fragiles

Mission de suivi de l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH RU) de la commune d'Angoulême et de l'OPAH RU multi-sites, soutien de la réalisation des contrôles de décence portés par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Charente Solidarités.

Poursuite de la déclinaison du PLH 2020-2024 afin de :

- Soutenir la production et la réhabilitation de logements locatifs publics
- Favoriser l'accession à la propriété et l'amélioration des logements

La politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion

- Reconquête des publics et une meilleure visibilité de l'Alpha avec 2 temps forts L'Alphabulleuse en septembre et une semaine thématique en mars
- lancement d'une AMO étude du réaménagement des espaces d'accueil en lien avec les priorités du projet culturel : des bibliothèques plus proche et plus attractives.
- Projet de sentier métropolitain : projet qui vise à contribuer à la transformation et à la régénération des aires urbaines historiques, tout en préservant l'identité culturelle et sociale de chaque territoire, ainsi que l'environnement
- La convention Pays d'Art et d'Histoire sera renégociée, en lien avec la DRAC afin d'étendre le label sera étendu aux 38 communes en 2024, avec une véritable politique patrimoniale de territoire

La politique sportive, facteur de cohésion et d'intégration sociale

Dispositif Parcours d'Education des Activités Physiques et Sportives :

Selon les orientations de la feuille de route sport, le dispositif a été mis en œuvre en octobre 2022 avec mise en place de l'équitation scolaire, il se poursuivra en 2023 avec le dispositif « savoir rouler à vélo ».

Lancement d'un schéma directeur des équipements sportifs du territoire (communes et communauté) afin de mieux appréhender les investissements à venir, les potentiels d'utilisations et/ou de mutualisation, les besoins du territoire

Promouvoir le sport comme vecteur santé et bien-être

L'année 2023 sera consacrée à la mise en œuvre et au suivi de la maison sport santé GrandAngoulême sur le plan d'eau de St Yrieix, décidée fin 2022, grâce à au soutien de nombreux partenaires.

Un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales

A travers le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » plusieurs priorités ont été données à la politique touristique :

- Construire une stratégie touristique au-delà des festivals
- Prendre en compte les loisirs, le sport de nature et le patrimoine comme vecteur de cohésion sociale et territoriale
- Préserver et valoriser la nature notamment autour du fleuve Charente et ses affluents

En 2023, sera engagée une phase d'étude sur la création d'une baignade urbaine sur Bourguine qui pourrait voir le jour en 2024.

Un territoire qui veille à la santé et au bien-être de tous ses habitants

GrandAngoulême poursuit son action de promotion du territoire visant à limiter l'érosion en matière d'offre de soins de premier recours, aux côtés du Département et des communes, en lien avec l'ARS et les partenaires du territoire (CHA, CPTS etc.).

En 2023, il s'agit de poursuivre les actions de la feuille de route Santé, par le développement :

- Des réseaux avec les partenaires (adhésions aux 4 CPTS du territoire);
- De l'attractivité du territoire notamment vis-à-vis des internes (logement des internes, stand sur les congrès et journées de découverte du territoire).

La cohésion sociale mesurée par le sentiment d'être citoyen

Le Projet d'Agglomération « GrandAngoulême vers 2030» a identifié la nécessité d'être un territoire répondant aux besoins de tous ses habitants et de construire une politique publique plus inclusive. Cet impératif d'égalité vaut une même considération aux femmes comme aux hommes.

Réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux : Les analyses des besoins sociaux ne peuvent plus s'en tenir à l'échelle communale mais doivent intégrer l'échelle intercommunale, les bassins de vie - pour mieux tenir compte des besoins quotidiens des populations : notamment la problématique du vieillissement de la population . Cette ABS - démarche de diagnostic partagé - permettra d'enclencher une véritable réflexion transversale sur l'intégration des politiques de cohésion sociale dans les politiques publiques conduites

Développement des actions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes (animation et prestations de service essentiellement).

Pilier 2 – Une agglomération moteur de la transition écologique

La nature préservée et valorisée notamment autour de la Charente de ses affluents

Mieux connaître la biodiversité du territoire pour aider à la préserver

Préserver et mettre en valeur les espaces de biodiversité en lisière des zones urbanisées ou agricoles

Etude stratégique de maîtrise foncière et d'usage pour la préservation et la reconquête de la biodiversité sur le GrandAngoulême.

Etude de délimitation des zones humides du territoire

Garantir le bon état écologique du fleuve Charente, de ses affluents et de leurs berges

Service de l'eau et l'assainissement

- Mise en fonctionnement de la nouvelle usine du Pontil
Schéma directeur assainissement et aux travaux de canalisations et ouvrages engagés en 2022 et 2023.
- Poursuite de l'action en matière de GEMAPI avec la définition par chaque syndicat de leur programme pluriannuels de Gestion (PPG)

Un territoire pilote en matière de résilience alimentaire

Relocalisation des filières alimentaires

Poursuite de la démarche sur la création d'un Marché d'Intérêt Local,

Appui à la population agricole : installation, transmission, foncier

Espace-test agricole, Événement installation : Instal'agri 2023, promotion du dispositif Terre de Liens et le développement de nouvelles fermes, Etudes pour la détection de foncier agricole communal pouvant accueillir des porteurs de projets en archipel

Accompagnement des changements de pratiques vers l'agroécologie

Dispositif Vitirev (Formations techniques dans le cadre du collectif agroforesterie)

Mise en place d'un cofinancement des plantations de haies chez les agriculteurs avec le département

Projet de ferme-pilotes avec la Maison Agriculture Bio (MAB)

Education et soutien à une transition pour une alimentation locale et de qualité

Poursuite de l'action Bien Manger à l'Ecole, prédiagnostic des cantines scolaires avec Ecocert (action nouvelle)

Soutien aux filières agricoles locales

Mise en place de la filière blé-farine-pain (objectif opérationnel 10 du PAATD)

Mise en place de formations circuits courts destinée aux agriculteurs, en lien avec la CdC La Rochefoucauld Porte du Périgord

Un territoire qui évolue vers des énergies décarbonées tout en assurant une priorité sur la réduction des consommations d'énergie

Promouvoir la rénovation énergétique de bâtiments

Etude sur la prise d'une compétence « Réseau de chaleur »

Complément d'expérimentation en matière d'hydrogène pour augmenter la capacité de transformation et de stockage d'hydrogène à Krysalide et expérimenter de nouveaux usages.

Une mobilité en réponse aux besoins du territoire en cohérence avec les enjeux de cohésion territoriale et sociétale, de transition écologique et numérique

2023 sera la première année de mise en œuvre du Schéma des mobilités. Elle sera marquée par différentes actions qui permettront de répondre aux objectifs et aux priorités fixées dans le schéma.

Rendre le réseau de transports collectifs plus attractif

Pour renforcer l'offre de transports et les usages, des adaptations du réseau Möbius seront étudiées en 2023 notamment à partir des résultats de l'enquête Origine/Destination réalisée en 2022.

En termes de mobilité solidaire, il est proposé d'accompagner le projet de l'association Mouvibus, réorienté vers du Transport Solidaire et d'Utilité Sociale (subvention 150 K€) et d'engager une étude visant à évaluer les incidences d'un passage à une tarification sociale.

Enfin, sur le réseau Möbius, les investissements se poursuivront avec de nouvelles campagnes de mise en accessibilité, des aménagements de terminus, les études et travaux sur le BHNS.

Repenser et adapter l'usage de la voiture

Le développement du co-voiturage sera privilégié avec le cofinancement d'une aire réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Département et le projet de mobilité intégrée intégrant une plateforme de covoiturage portée par le syndicat Nouvelle Aquitaine mobilité (éventuels développements spécifiques de la plateforme; éventuelle rétribution de covoitureurs).

Une réflexion sur la stratégie de développement de bornes de recharges pour véhicules électriques sera également engagée.

Partager la voirie et les espaces publics

Finalisation des opérations PEM Angoulême (achèvement des travaux du pied de la passerelle coté Gare) et PEM du Sud Angoumois (achèvement des parvis).

Etude sur l'opportunité de création d'un pôle mobilité sur le site Barouillet.

Rendre le territoire plus cyclable

Pour renforcer l'offre et les usages du vélo, il est proposé de reconduire le dispositif de primes pour l'achat de vélos électriques mais aussi de développer les offres de location et de stationnement : installation d'abris-vélos/compteurs/dispositif de jalonnement pour projet vélos en libre-service pour (participation NAM/Projet mutualisé Val de Charente) ; développement du service de location Möbius avec achat éventuel de 50 vélos complémentaires.

Accompagner les changements de comportements

Dans la continuité des années précédentes, il est proposé d'inscrire un budget pour venir en appui des employeurs/établissements dans leur démarche de mobilité et pour mener des campagnes de sensibilisation/communication sur la mobilité notamment au travers des missions de conseil en mobilité (ressources internes GA)

Faciliter la mobilité grâce aux nouveaux outils numériques

Pour développer les outils digitaux, la participation financière au Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités pour la plateforme Modalis sera reconduite et une réflexion sur l'évolution du système billettique sur les réseaux de transports sera engagée.

Définir et mettre en œuvre une stratégie de logistique urbaine

Les actions proposées dans le cadre des politiques économiques/commerciales (Atlas des ZE/ démarche interlud) et Planification (Carteclima !) contribuent, de manière transversale à la mise en œuvre de cet objectif du schéma des mobilités.

Enclencher un ensemble de mesures sur des secteurs pilotes

Pour mettre en œuvre dans une temporalité courte des actions du schéma et de promouvoir l'ensemble des solutions de mobilités, il est proposé de prévoir un budget dédié aux territoires pilotes et aux expérimentations, tant en fonctionnement qu'en investissement. La mise en place d'un ou plusieurs P+ et de solutions de dessertes périurbaines de transports seront notamment privilégiés dans ce cadre. En complément, un partenariat avec la startup d'Angoulême Midipile Mobility sera engagé pour expérimenter un véhicule autonome solaire à pédales pour différents usages professionnels.

Un territoire qui œuvre au principe de zéro artificialisation nette

S'engager dans une démarche de sobriété foncière

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir la stratégie « friches »

Un territoire responsable dans la gestion de ses déchets

Favoriser la réduction des déchets à la source grâce à l'émergence de nouveaux comportements d'achat

En fonctionnement, c'est un crédit de 38,2 K€ qui serait proposé, consacré à des fournitures pour diverses animations Prévention dont opération « Foyers témoins », à l'animation du réseau des partenaires du Lieu partagé ainsi qu'à diverses actions de communication.

Encourager les initiatives pour une consommation durable

Au titre de cette ambition, c'est un budget sera consacré à la caractérisation des flux d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), à des prestations pédagogiques ainsi qu'à des prestations externes.

La caractérisation des flux OMR et Collecte Sélective (CS) permet de recueillir des données utiles dans le montage de dossiers techniques, le suivi et la qualité du tri, l'observation des évolutions de la qualité des déchets, le dimensionnement d'installations de traitement ou encore les prises de décisions dans les orientations à prendre en matière de prévention, collecte et traitement.

Dans un contexte de l'évolution des consignes de tri, cette opération permet de disposer d'informations sur les transferts de matériaux attendus du flux OMR vers le flux CS.

Pilier 3 - Un territoire qui crée des emplois

Une économie solide, innovante, attractive et qui se développe durablement

Mettre en place une politique sur le foncier/immobilier économique disponible pour faciliter le développement et l'implantation d'entreprises

Travaux de réhabilitation ou de création de zones d'activité (ZA de la loge à Brie), lancement d'un programme de rénovation de l'éclairage public moins énergivore dans les différentes zones d'activité, programme qui pourra faire l'objet d'un financement du fonds vert.
Participation à l'augmentation de capital de la SEM Territoire Charente afin de renforcer sa capacité d'investissement et de portage immobilier pour soutenir le développement économique, notamment à travers sa filiale Immobilière Charente, créer une filiale dédiée au développement des énergies renouvelables et la doter d'une capacité d'action opérationnelle pour soutenir les centralités commerciales.

Accompagner le développement économique autour de filières, savoir-faire et centres d'enseignement/recherche correspondant aux spécificités du territoire et répondant aux nouveaux enjeux économiques et technologiques

Mettre en œuvre le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) : convention 2022-2024 avec l'université de Poitiers et notamment la réalisation d'une maison des étudiants répondant aux besoins.

Implantation sur le territoire une plate-forme technologique dédiée aux réalités virtuelles
Renforcer la recherche et le transfert de technologie

#Intensification de la recherche: projets de recherche, soutien à l'accueil de jeunes chercheurs, cofinancement de colloques scientifiques...

Conforter les pôles de compétences et faire émerger des nouveaux secteurs

Développer l'innovation et Développement de la filière hydrogène sur GrandAngoulême

Accompagner et intensifier l'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat innovant en particulier

Poursuite du développement de la culture de l'entrepreneuriat sur le territoire

Poursuite de l'effort de co-financement des entreprises en création ou en développement

Soutien à la création et au développement d'activités nouvelles (Prêt Honneur) / Initiative Charentes

Renforcer l'attractivité du territoire

GrandAngoulême poursuivra ses efforts pour renforcer l'attractivité de son territoire grâce à un marketing territorial axé sur 3 objectifs prioritaires :

Valorisation des savoir-faire des entreprises locales (création de contenus, évènementiels...)

Attractivité des talents (tous secteurs dont santé / déploiement du pack talents)

Marketing des dispositifs de développement économique

Une Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour un autre type de richesse

Stimuler les initiatives, accompagner la création d'activité et son développement

Une plateforme, développée par la Chambre régionale de l'ESS contribuera à plus de visibilité des acteurs de l'accompagnement des projets ESS sur le territoire.

Connaissance, reconnaissance et valorisation de l'ESS sur le territoire

Les différents évènements contribuant à cet objectif se poursuivront : rencontres, rendez-vous d'affaire engagés ...

Accompagner les transitions vers de nouveaux modèles via l'économie circulaire

Travail sur le réemploi des matériaux de construction dans le bâtiment.

Un emploi pour tous

Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale

Renégociation de la convention La convention avec la Mission Locale, acteur majeur pour l'insertion des jeunes.

Implantation sur un site pérenne de l'école de la 2^{ème} chance sur le territoire (réhabilitation de l'école du Maine Gagnaud à Ruelle-sur-Touvre)

Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi

Le PLIE doit voir son protocole renouvelé et la plateforme des clauses sociales doit consolider son financement.

Le commerce, une brique essentielle de la vitalité des territoires

Conformément à la feuille de route votée en 2022, l'année 2023 verra la mise en oeuvre d'un certain nombre d'actions concourant à la réalisation des différents enjeux identifiés.

Développer l'identité du territoire autour d'une stratégie sur le commerce de proximité

- Renforcer l'économie de proximité et promouvoir l'achat local : Action Vitrine pour le Made in France - nouvelle action, poursuite de l'action 2022 « AAP Commerce local » en faveur du commerce de proximité.
- Optimiser la livraison de proximité: le dernier kilomètre : poursuite de la démarche InTerLUD par LUD+

Accompagner l'évolution et de développement du commerce

- Accompagner les porteurs de projet et soutenir l'installation et la reprise de commerces, Aide au locataire pour tester son activité – nouvelle action
- Soutenir financièrement les porteurs de projets: aide à l'investissement des TPE via Adel

Soutenir l'attractivité des centralités et accompagner un aménagement et développement commercial équilibré :

- Accompagner les communes dans le maintien de leur tissu commercial: fonds de concours au 'dernier commerce'
- Lutter contre la vacance commerciale et inciter à l'implantation de nouvelles enseignes
- Renforcer les centralités

Conforter les centralités par des dispositifs harmonisés

- Enveloppe dédiée à la poursuite d'études pour les communes de l'ORT

CONTACT

Christine PRECIGOUT - Chargée des relations presse

05 16 53 02 31 • | • 06 86 41 17 14

c.precigout@grandangouleme.fr